

Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003

- ❑ Une liaison aérienne directe a été rétablie entre le Canada et le Chili en décembre 2003, avec des vols réguliers entre les deux pays.

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- ❑ Parvenir à une solution satisfaisante pour ce qui est des questions d'évaluation douanière et fiscale qui ont touché des exportateurs d'automobiles canadiens.
- ❑ Encourager les ingénieurs des deux pays à conclure les négociations sur un accord de reconnaissance mutuelle.
- ❑ Engager les négociations sur les marchés publics afin d'élargir la portée de l'ALECC.
- ❑ Organiser une première réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'ALECC et commencer à élaborer une structure à long terme pour gérer ces questions.
- ❑ Continuer à intervenir auprès des autorités argentines pour qu'elles suppriment les mesures liées à l'ESB imposées aux importations en provenance du Canada.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS ET DES SERVICES

Automobiles

Le 1^{er} avril 2003, la Cour suprême du Chili a jugé que la taxe de 85 % imposée par le gouvernement du Chili sur les voitures dont la valeur dépasse 16 232 dollars équivaut à un droit de douane et va donc à l'encontre de l'ALECC. Le Canada estime qu'étant donné que le Chili applique un droit d'entrée dont il n'est pas fait mention dans le programme des engagements contractés en vertu de l'ALECC ou du GATT de 1994, il viole ses obligations en vertu de ces deux accords. En novembre 2003, le Chili a modifié sa législation de façon à ce qu'à compter du 1^{er} janvier 2004, cette taxe de luxe soit progressivement supprimée conformément au calendrier convenu dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Chili et les États-Unis. Ainsi, les véhicules importés du Canada seront soumis au même traitement que ceux importés d'autres pays, dont les États-Unis.

Encéphalopathie spongiforme bovine

Suite à l'annonce faite par le Canada, le 20 mai 2003, d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) détecté au pays, le Chili a interdit les importations de bovins et de produits des bovins en provenance du Canada. Le Canada a tenu parfaitement au courant tous ses partenaires commerciaux, y compris le Chili, des résultats des enquêtes qu'il a menées et des mesures réglementaires qu'il a adoptées pour faire face à la situation. Il demande la reprise des échanges commerciaux en se fondant sur des faits scientifiques. (Voir également la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

Aliments pour animaux

En septembre 2003, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et son homologue du Chili, le Servicio Agrícola et Ganadero, ont adopté un certificat très strict pour l'exportation des aliments pour animaux. Des discussions plus poussées ont permis l'adoption d'un certificat moins restrictif. La plupart des sociétés qui exportaient des aliments pour animaux au Chili avant la détection d'un cas d'ESB en Alberta vont donc pouvoir reprendre cette activité.

Communauté andine

En août 2002, le Canada et les pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) ont fait part de leur intention d'entamer des discussions préparatoires à la conclusion d'un éventuel accord de libre-échange. Des représentants de ces gouvernements se sont réunis à deux reprises — la dernière fois à Ottawa en mai 2003 — en vue d'échanger des renseignements et leurs points de vue sur la portée d'éventuelles négociations de libre-échange. En novembre 2002, le gouvernement du Canada a lancé un vaste processus de consultations publiques à l'échelle du pays auprès des entreprises, des organismes communautaires, des citoyens, et des gouvernements provinciaux et territoriaux. En agissant de la sorte, le gouvernement cherchait à connaître les priorités, les objectifs et les préoccupations de tous en vue de mieux définir la portée éventuelle d'un accord avec la Communauté andine. Jusqu'à présent, la plupart des réponses reçues sont favorables à ce projet. Le Canada et les pays de la Communauté